

# Le secteur bancaire marocain entre le paradoxe de gestion des risques et d'anticipation d'un risque systémique

*Achibane. Mustapha, Faculté poly- disciplinaire de Safi Cherkaoui. Kenza, FSJES, Moulay Ismaïl, Meknes*

## **Abstract**

*La crise systémique qui a touché les pays développés à partir de l'année 2007, a alimenté l'attention des financiers, juristes et professionnels. Un consensus semble s'établir sur le rôle joué par les intermédiaires financiers et par la sophistication des produits financiers à l'échelle planétaire dans l'avènement de cette crise. Éclatée sur le marché de l'immobilier, la crise s'est propagée au secteur financier pour atteindre l'économie réelle. Faillites des grandes institutions, dégradation des marchés financiers, chômage sont les principaux faits marquants de ces dernières années.*

*La propagation de cette crise au niveau mondial est devenue inévitable. Cependant, le comportement relativement averse des intermédiaires financiers marocains peut éliminer une transposition de la crise au Maroc par le biais financier et n'écarte pas les possibilités de transmission via l'économie réelle.*

Mots clés : Crise systémique, risque bancaire, métier traditionnel, banque de détails, marge d'intérêt, fonds propres, gestion prudentielle, effet-prix, effet-volume, rentabilité financière.

## **Introduction**

La dynamique historique des risques systémiques et les crises y afférentes soulèvent les questions de la succession et de la singularité des mécanismes de contagion qu'elles suscitent. A cet égard, l'inexistence de références historiques, les difficultés d'anticipation de ces risques, la non reproduction à l'identique et la dynamique rapide de contagion rendent les mesures d'anticipation, d'évaluation et de gestion des risques obsolètes<sup>1</sup>.

Malgré ces difficultés d'appréhension et d'évaluation des crises systémiques, un consensus semble s'établir quant à leur caractère multidimensionnel, aussi bien par rapport aux différents risques qu'elles font intervenir, que par rapport au transfert des risques qu'elles suscitent.

En effet, une crise systémique éclate suite à la conjonction de plusieurs types de risques ; risque de contrepartie, de solvabilité, de liquidité, de marché, de change et risque interbancaire.

De même, une crise systémique engendre un phénomène de transfert de risques, entre acteurs, entre compartiments et entre systèmes. Ce transfert de risque est devenu inévitable dans

---

<sup>1</sup> Dans cette perspective, les crises systémiques qu'a connu le monde au cours des deux dernières décennies sont révélatrices. Il est possible de citer à cet égard, la crise du Mexique de 1994, la crise asiatique de 1997, de l'Argentine de l'année 2000 et enfin la crise qui a éclaté aux Etats Unis d'Amérique en 2007.

un environnement caractérisé par la sophistication des produits financiers et par l'intégration des systèmes financiers à l'échelle planétaire.

Néanmoins, il serait illusoire de négliger le rôle que peuvent jouer les banques et autres intermédiaires dans l'éclatement d'une crise systémique. Le cas de la crise actuelle s'inscrit dans cette double logique. La prise excessive de risque de la part des banques et intermédiaires financiers américains, le développement de produits sophistiqués et l'opacité informationnelle sur la qualité des titres et des emprunteurs semblent être les raisons probantes de la crise systémique actuelle<sup>2</sup>. Déclenchée sur le marché immobilier suite à l'éclatement de la bulle spéculative, la crise s'est propagée d'abord au marché de la titrisation<sup>3</sup>, pour toucher ensuite l'ensemble du système financier américain et altérer enfin l'économie réelle.

La propagation de la crise financière à l'échelle planétaire et le repli des économies trouvent comme origine une intégration démesurée des systèmes financiers des pays développés et un développement sans précédent de produits sophistiqués inhérents à la globalisation financière.

Considérée comme nouvelle, aussi bien au niveau de sa dimension, de son évaluation, qu'au niveau de sa dynamique de propagation, la crise systémique actuelle a favorisé une remise en cause de l'efficacité des différentes mesures réglementaires de prévention et de gestion du risque. A cet égard, les ratios prudentiels (imposés par les comités de BALE I et II), les mesures de surveillance internes, les mécanismes de notation et les récentes évaluations comptables, se sont avérés incapables à anticiper, à évaluer et à gérer la crise.

Au Maroc, la libéralisation financière demeure contournée. En effet, la sophistication des produits financiers demeure limitée, le dirham reste relativement convertible, le système financier est peu intégré au marché international des capitaux... autant d'indicateurs rendant la contamination moins directe. Les résultats financiers relativement solides des banques sont à cet égard révélateurs.

Il est important de signaler dans ce cadre que l'évolution du système financier marocain demeure spécifique. Averses au risque, les intermédiaires financiers marocains continuent à afficher des taux de rentabilités satisfaisants. De même, le respect des normes prudentielles par les banques marocaines les met à l'abri de toute éventuelle crise bancaire. L'analyse à partir des bilans permet de soulever ce constat. De même, le marché de la titrisation demeure très peu développé, voire inexistant et la principale activité des banques reste centrée sur l'activité traditionnelle d'intermédiation. Le taux de commissionnement dans le total du PNB reste très minime.

Néanmoins, la solidité relative du secteur bancaire ne permet pas à elle seule d'éviter une contamination par l'économie réelle. Quatre mécanismes de transmission sont identifiés. Il s'agit des échanges commerciaux de biens (repli de la demande étrangère adressée au Maroc), la baisse des recettes touristiques, le ralentissement des transferts des MRE, affectés dans leur pays de résidence par le repli de l'activité et par le chômage, la contraction des IDE sous l'effet de la

---

<sup>2</sup> Krugmann, [www.rationalitelimitee.wordpress.com/un-modele-de-krugman-sur-la-crise-financiere](http://www.rationalitelimitee.wordpress.com/un-modele-de-krugman-sur-la-crise-financiere)

<sup>3</sup> Commission bancaire française Rapport annuel, 2007

montée des incertitudes, des difficultés de financement à l'échelle mondiale et des éventuels reports de projets d'investissements<sup>4</sup>.

La question qui se pose à ce niveau est la suivante :

- La solidité du secteur bancaire marocain et l'aversion relative des intermédiaires financiers au risque sont-elle à même d'éviter tout risque de contamination par le biais financier?

Le présent travail entend répondre à cette question. L'objet étant de montrer que si l'économie marocaine peut être relativement concernée par la situation critique dans le monde, le mécanisme de transmission ne peut être d'origine bancaire ou financier. Plus encore, la probabilité d'un repli de l'économie marocaine serait un risque de contamination par l'économie réelle, d'autant plus aggravé par la vigilance excessive des intermédiaires financiers.

Bien que la survenance d'une crise systémique au Maroc reste un phénomène peu probable et parfaitement imprévisible, une analyse des signes avant-coureurs, des indicateurs ex-antes s'avère nécessaire.

Pour ce faire, le travail serait scindé en trois axes. Il s'agit d'abord de cerner la notion de la crise systémique tout en mettant en relief ses différents canaux de transmission. Ensuite, il est lieu de revenir sur les principaux mécanismes de régulation prudeniels et de prévention de risque adoptés par le Maroc à l'instar des pays développés. Enfin, une étude à partir des variables de bilan, de hors bilans, des résultats consolidés permettrait de mettre en perspective la relative solidité et stabilité du secteur bancaire marocain pour la période étudiée (2000-2008) et écarterait par-là tout risque de contamination par le biais financier.

## **I- Essai d'approche de la crise systémique**

La crise systémique manifeste un intérêt particulier des académiciens<sup>5</sup>. Il s'agit dans la majorité des cas des écrits elucidant les mécanismes de transmission, où le risque systémique est considéré comme le produit de la déréglementation, de la sophistication des produits financiers et du développement des liens entre banques et marchés financiers.

Il est important de noter à cet égard que le risque systémique n'appartient pas à la théorie financière du risque. Il n'est pas appréhendé au niveau microéconomique ni à partir de l'agrégation des risques individuels indépendants. Il se réalise au niveau macroéconomique à partir d'économies constituées de marchés incomplets ou imparfaits.<sup>6</sup>

Pour M. Aglietta, la crise systémique est définie comme « l'éventualité pour une économie qu'apparaissent des états dans lesquels les réponses des agents aux risques qu'ils perçoivent, loin de conduire à une meilleure répartition des risques individuels, amènent à élever

---

<sup>4</sup> [www.leconomiste.com/.../RAPPORT%20CRISE%20INTERNATIONALE872009\\_1.pdf](http://www.leconomiste.com/.../RAPPORT%20CRISE%20INTERNATIONALE872009_1.pdf)

<sup>5</sup> N.Roubini, M.Krugman, Aglietta, Coussergues.

<sup>6</sup> A.M.Percie du Sert, Le risque et contrôle de risque, collection rapports et synthèses, 1990, pp 26-27.

l'insécurité générale »<sup>7</sup>. L'idée sous-jacente est que des défaillances privées internes peuvent avoir des conséquences très importantes au niveau national puis international.

A plusieurs titres, les banques sont concernées par le déclenchement d'une crise systémique d'abord en tant qu'initiatrices ensuite en tant qu'agents de propagation et enfin en tant que victimes<sup>8</sup>.

C'est dans l'exercice de la fonction d'intermédiation que les banques peuvent initier une crise systémique, suite à des risques de crédit et de liquidité auxquels les établissements de crédit sont exposés.

En effet, le risque de non remboursement est présent dans toute relation de crédit. Malgré le développement sans précédent des techniques de surveillance interne en terme de notation, des techniques de surveillance externe, la possibilité d'insolvabilité des débiteurs ne peut être exclue. La relation banque-client est caractérisée par une opacité informationnelle<sup>9</sup> qui fait que le risque de crédit est inhérent au métier d'intermédiation. De même, les liquidités bancaires qui dépendent principalement des dépôts de clientèle, crée un tout moment un risque de conversion des dépôts, précipitant par-là une crise de liquidité. Le cas de la crise auto-réalisatrice est à cet égard révélateur. Caractérisés par l'irrationnalité financière, les déposants peuvent déclencher à tout moment une panique bancaire. C'est le cas d'une anticipation donnant naissance à un événement qui, en son absence, n'a aucune raison objective de se produire, Ainsi des déposants ; ayant anticipé une crise bancaire ; peuvent la provoquer.

Ce scénario n'est pas unique. Même en l'absence de panique bancaire, une crise systémique peut se déclencher à partir du système bancaire<sup>10</sup>. Cette crise peut se dérouler en trois phases :

Dans la première phase, la conjoncture est soutenue, le secteur bancaire est très concurrentiel et il y a absence de perception de risque systémique par les banques. La distribution de crédit se développe rapidement, au prix d'une prise de risque de plus en plus élevée et du surendettement des emprunteurs.

Dans la deuxième phase, un événement exogène survient tel que, un relèvement des taux d'intérêt, une crise boursière ou immobilière ou encore la faillite d'une grande entreprise. Simultanément, les banques prennent conscience du risque de système, agissent de façons différentes, soit elles contractent brutalement leur offre de crédit, soit elles augmentent les primes de risque. Toujours est-il que le crédit est rationné « credit crunch » selon la terminologie anglo-saxonne.

Dans la troisième phase : les entreprises révisent à la baisse leurs programmes d'investissement. Le renchérissement du coût de financement peut précipiter la récession économique.

---

<sup>7</sup> M. Aglietta, « le risque de système », Revue d'économie Financière, n°17, automne 1991, p. 41.

<sup>8</sup> S.De.Coussergues, La banque, structure marchés de gestion, Editions Dalloz, 1992, pp 29-31.

<sup>9</sup> E.Paulet ATER, « Structure bancaire et risque systémique : Une analyse empirique dans le cadre Européen »

<sup>10</sup> S.De.Coussergues, op.cit, p 32.

De même, la banque peut également constituer un canal de transmission de la crise systémique. En effet, en tant qu'intervenants actifs sur certains marchés de capitaux et qu'intervenants exclusifs sur le marché interbancaire, et dans les systèmes de règlement, les banques sont des agents majeurs de propagation de la crise systémique. Il y a, en effet, au sein de ces sous-systèmes une totale imbrication des positions débitrices et créditrices. Le défaut d'un important intervenant met en difficulté les autres, y compris les banques, et peut engendrer une réaction en chaîne qui peut se manifester par des contractions de la liquidité, voire des faillites bancaires, appelés encore « effet de Dominio ». De même, une chute brutale du cours des actifs négociés sur certains marchés de capitaux ou encore une crise immobilière détériore la qualité des garanties sur lesquelles sont gagés les crédits et, en réaction, les banques rationnent le crédit. Cet exemple illustre parfaitement le cas de la crise actuelle.

Par ailleurs, la banque peut également être victime de la crise systémique. A l'évidence, toute crise systémique affecte les établissements de crédit : crise de liquidité, perturbations dans les mécanismes de compensation, augmentation du nombre d'entreprises en difficulté, ou encore, faillite d'une banque, surtout si elle est de grande taille. Dans de telles situations, la banque est amenée à la cessation de paiement. Les défaillances en cascade de banques qui peut en résulter ainsi que la fuite des capitaux vers l'étranger, précipitent l'avènement d'une crise systémique.

Force est de constater que la crise systémique trouve son origine dans la discordance entre les comportements des intervenants des différents sous-systèmes composant le système financier et les mécanismes de régulation mis en place. Ces comportements entraînent un déséquilibre général de grande ampleur. Le déséquilibre initial de l'un des sous-systèmes se propage à l'ensemble du système financier par le jeu des réactions en chaîne. Par la suite, le déséquilibre s'étend à la sphère réelle.

Il est possible de retenir trois hypothèses quant au risque de survenance d'une crise systémique<sup>11</sup> :

- D'abord, une crise systémique peut être déclenchée suite à la détérioration de la qualité des actifs. On considère ainsi qu'une crise est prévisible sur la base de signes avant-coureurs d'une détérioration des données fondamentales,
- Ensuite, une crise est d'autant plus prévisible que le secteur bancaire est fortement exposé à des risques courants, tels que la titrisation ou encore les dérivés,
- Enfin, les mécanismes de transmission d'une crise systémique, peuvent être en relation avec la sphère réelle.

La confrontation de ces hypothèses avec la réalité du système bancaire marocain, se fera à partir d'une approche déductive. Il s'agit de vérifier la thèse selon laquelle, le système bancaire marocain, vu sa solidité et sa stabilité ne peut représenter un mécanisme de déclenchement d'une éventuelle crise systémique.

Pour ce faire, un retour sur l'approche prudentielle appliquée au niveau du secteur bancaire s'avère nécessaire.

---

<sup>11</sup> C. Borio, Ph. Lowe., Evaluation du risque de crise bancaire, Rapport trimestriel BRI, décembre 2002, p 2.

## II- La réglementation prudentielle comme indicateur d'anticipation des crises systémiques

La stabilité du secteur bancaire et la prévention de crises systémiques passe par l'instauration d'une approche prudentielle efficace et efficiente. En effet, les deux dernières décennies sont caractérisées par la mise en place de stratégies bancaires, orientées vers une gestion globale des risques sous l'influence de la réglementation prudentielle<sup>12</sup>.

Dans cette perspective, les comités de Bâle I et II ont instauré la nécessité d'une coopération entre autorités monétaires afin d'exercer un contrôle efficace sur les groupes bancaires internationaux. Ainsi, les établissements de crédit doivent respecter des mesures destinées à garantir leur liquidité et leur solvabilité envers les déposants. Ils sont aussi tenus d'assurer l'équilibre de leur structure financière.

Pour concrétiser ces objectifs stratégiques, en terme de gestion de risque, les banques sont obligées de respecter un certain nombre de ratios prudentiels dont le principal est le ratio de solvabilité<sup>13</sup>. Ce ratio exige de la part des établissements de crédit le respect d'un rapport minimum entre les fonds propres et le total des engagements. A la différence du ratio Cooke, le ratio Mc donough, intègre à coté du risque du crédit, les risques opérationnel et de marché.<sup>14</sup>

De même, le comité de Bâle II, a également prévu des méthodes internes. L'objectif de l'évaluation interne des risques étant de rendre les banques responsables du calcul du niveau de risque et des besoins en fonds propres qui en découlent. De plus, le comité Bâle II a défini deux autres piliers de la réglementation prudentielle. Il s'agit du processus de surveillance prudentielle et de l'instauration d'une discipline de marché.

La démarche prudentielle est centrée sur la définition des ratios prudentiels. Ces derniers se divisent en quatre catégories, en l'occurrence le ratio de liquidité : Actif liquide/Passif exigible, les règles de division des risques, le ratio de transformation<sup>15</sup>, les règles d'adéquation des fonds propres<sup>16</sup>.

Le même arsenal se trouve appliqué par le secteur bancaire marocain. Les autorités monétaires ont prévu cinq mesures principales en vue de couvrir les risques encourus par les établissements de crédit. Il s'agit du coefficient de solvabilité, du coefficient de division des risques, des coefficients de limitation des risques de change, du coefficient de liquidité, ainsi que des provisionnements des créances en souffrance.

---

<sup>12</sup> Pihon. D, les banques : nouveaux enjeux, nouvelles stratégies, la documentation française, Paris, 1998, p 135.

<sup>13</sup> Appelé ratio Cooke dans le cadre de Bâle I, puis MC Donough dans le cadre de Bâle II

<sup>14</sup> Les capitaux propres sont destinés à la couverture du risque de crédit à hauteur de 85%, des risques opérationnels pour 10% et des risques de marché pour 5%.

<sup>15</sup> Le rapport entre la somme des FP et des capitaux à plus de 5 ans et les emprunts à plus de 5 ans. Il doit être supérieur à 60%.

<sup>16</sup> Il s'agit d'un plancher de fonds propres supposé tenir compte des risques de contrepartie et de marché. Il complète le ratio cooke, qui détermine le niveau des fonds propres en fonction des encours avec certaines pondérations.

- ***Le ratio de solvabilité ou ratio MacDonough***

Le comité de Bâle II a instauré un nouveau ratio de solvabilité <sup>17</sup>, appelée ratio MacDonough, <sup>18</sup> Pour les spécialistes, le ratio de solvabilité dans sa formule traditionnelle présentait des faiblesses, en relation avec les pondérations forfaitaires, qui ne prenaient pas bien en compte les probabilités de défaut et l'évolution dans le temps. Aussi, le capital réglementaire ne reflétait plus le capital économique (capital calculé par les banques pour mesurer les risques réels), qui est désormais la norme de la gestion des banques.

En 2008, afin de transposer les directives de Bâle II au niveau du secteur bancaire marocain, on a assisté à une révision du taux de solvabilité en exigeant aux banques de respecter un taux de 10% au lieu de 8%. Le coefficient de division des risques

Le coefficient de division des risques a été institué en 1997. Il est défini comme étant le rapport maximum, fixé actuellement à 10 %, que les établissements bancaires sont tenus de respecter entre le total des crédits accordés à un même bénéficiaire et leurs fonds propres.

Par ailleurs, les risques bancaires pris en considération, qui se limitaient aux crédits par décaissements, ont été étendus aussi aux crédits par signature (avals, cautions et crédits documentaires), aux opérations de crédit-bail et aux titres de placements et de participations.

L'intérêt de ce coefficient est de limiter les risques encourus par un établissement de crédit sur un même client ou sur plusieurs sociétés présentant un groupe d'intérêts. Il permet d'harmoniser également l'importance des crédits distribués à la clientèle par rapport à l'envergure de chaque établissement bancaire.

- ***Les coefficients de limitation des risques de change***

Les mesures prudentielles relatives au marché des changes ont trait principalement aux positions de change qui font l'objet d'une surveillance par BAM à laquelle les établissements bancaires sont tenus d'adresser un état journalier détaillé ainsi que des déclarations spécifiques sur toute perte de plus de 3 % enregistrée sur la position d'une devise.

Depuis 2008, les banques sont tenues de respecter leurs positions de change libellées dans une même devise et toutes devises confondues dans des limites respectives de 10% et 20% de leurs fonds propres nets.

- ***Le coefficient minimum de liquidité***

Les banques sont obligées de disposer, en permanence, d'actifs liquides suffisants pour assurer une couverture de l'ensemble de leurs exigibilités échues dans le délai d'un mois.

---

<sup>17</sup> La réforme du ratio Cooke avait pour objectif principal : d'imposer aux établissements de crédit de détenir un minimum de capitaux propres pour couvrir les risques de crédit, opérationnels et de marché ; d'instaurer de nouvelles méthodes d'évaluation des risques (l'approche standard et l'approche basée sur des systèmes internes de notation).

<sup>18</sup> AFB, *nouveau ratio prudentiel : la gestion des banques françaises*, actualité bancaire, n° 436, documentation de l'AFB, Mai 2000.

Par ailleurs, les établissements de crédit doivent instaurer le dispositif de gestion du risque de liquidité afin d'identifier les sources potentielles de tels risques et d'en assurer la mesure, la gestion, le suivi et le contrôle.

Dans ce sens, les établissements de crédit sont sensés suivre leurs positions nettes de liquidité en monnaie locale et en devises, dans une optique à la fois statique et dynamique, tout en veillant à assurer une diversification satisfaisante de leurs sources de financement.

Le Coefficient minimum de liquidité se présente sous forme d'un rapport entre le total des liquidités et actifs réalisables à court terme et celui des exigibilités à vue et à court terme, affectés de pondérations en fonction, respectivement, de leur degré de liquidité et d'exigibilité. Ce rapport, fixé actuellement à un minimum de 100%, traduit la capacité d'un établissement bancaire à rembourser ses engagements à court terme grâce à des actifs liquides. Il doit, bien entendu, être respecté de manière permanente.

- ***Les règles de provisionnement des créances en souffrance :***

La couverture, par les provisions des créances en souffrance est prévue par l'instruction de BAM du 6 Décembre 1995<sup>19</sup>.

Les montants prévus sont progressifs et sont répartis selon la nature des créances en souffrance. Ainsi, le minimum est situé à :

- 20 % sur les créances pré-douteuses;
- 50 % sur les créances douteuses;
- 100 % sur les créances compromises.

En plus de ce dispositif et en absence d'une approche préventive se basant sur une approche opérationnelle, les autorités marocaines ont essayé de combler cette lacune en instaurant un certain nombre de mesures préventives. Ces mesures sont en relation avec la nécessité de prendre en considération d'autres risques. Il s'agit du risque de concentration et du risque pays. S'agissant du premier risque, il concerne le risque inhérent à une exposition de nature à engendrer des pertes importantes pouvant menacer la solidité financière d'un établissement ou sa capacité à poursuivre ses activités essentielles.

Dans le cadre de la mise en œuvre du deuxième pilier de Bâle II, BAM a édicté, en 2007, un directive, inspirée des saines pratiques internationales, exigeant des banques de se doter de dispositif de gestion du risque de concentration, du risque de crédit à l'égard d'une même contrepartie ou d'un même groupe d'intérêt, ou sur un secteur d'activité ou zone géographique.

Par ailleurs, compte tenu de la tendance croissante de l'intervention des banques marocaines à l'étranger, BAM a édicté, en juillet 2008, les exigences minimales à respecter par les banques en matière de gestion du risque pays. Ce dispositif doit permettre d'identifier les engagements bilans et hors-bilans comportant un tel risque et d'en suivre l'évolution sur une base

---

<sup>19</sup> BAM, Circulaire n°2/G/93 du 14 Mai 1993.

individuelle et consolidée. Les risques doivent donner lieu à couverture par des provisions générales.

Les organes de surveillance des établissements doivent veiller à la mise en place et au suivi de ces dispositifs. Ils fixent notamment des limites aux engagements par pays au regard de l'appréciation du risque encouru, dans la répartition des risques et de la diversification des portefeuilles de leurs établissements.

Outre ces deux types de risque, BAM a mis en place un dispositif de gestion du risque opérationnel, le risque de taux d'intérêt, sur les produits dérivés et les risques liés à l'externalisation d'activités et aux nouveaux produits.

Pour le risque opérationnel, et afin de mettre en œuvre le deuxième pilier de Bâle II, les banques sont sensées se doter de dispositifs capable de leur permettre d'identifier, mesurer et maîtriser les risques de pertes susceptibles de résulter de carences ou de défaillances inhérentes aux procédures, au personnel et aux systèmes internes ou à des événements externes. On impose principalement aux établissements de crédit de mettre en place un plan de continuité d'activité leur permettant d'assurer le fonctionnement continu des activités et de limiter les pertes en cas de survenance de perturbations dues aux événements majeurs liés à des risques opérationnels.

Afin de gérer d'une manière rationnelle les risques de taux et sur produits dérivés, on doit mettre en place un système permettant d'appréhender les positions et les flux, certains ou prévisibles, résultant de l'ensemble des opérations de bilan et de hors-bilan ainsi que les différents facteurs de risques et d'évaluer périodiquement l'impact de ces différents facteurs sur les résultats et les fonds propres. Ce système doit permettre aux entités opérationnelles de contrôler l'exposition aux différentes sources du risque de taux et de mesurer la position effective de risque par rapport aux seuils tolérés fixés par les responsables. S'agissant des produits dérivés, les établissements de crédit doivent disposer de politiques et de procédures clairement définies et compatibles avec la nature et la complexité de leur activité.

Pour compléter cette approche prudentielle et afin de respecter les prescriptions du comité Bâle II, les autorités ont procédé par la mise en place d'un système de contrôle interne.

- ***Le contrôle interne***

Le système de contrôle interne contribue à la détection précoce des difficultés et à leur prévention. Dans ce sens les établissements de crédit sont tenus de se doter de dispositifs à même de leur permettre d'identifier, de mesurer et de maîtriser l'ensemble des risques auxquels ils s'exposent dans le cadre de l'exercice de leurs activités. L'objectif étant de s'assurer que tous les risques sont correctement analysés et font l'objet d'une surveillance appropriée.

Le système de contrôle interne doit être adapté à la taille de l'établissement et à la nature et à complexité des activités qu'il exerce. Ce système repose sur deux pilier complémentaires : un dispositif permanent et un dispositif de contrôle à posteriori.

Toutefois, cette réglementation présente des limites par rapport à la gestion actif-passif. La principale limite est relative à l'imposition des mêmes règles et des mêmes ratios à tous les acteurs. En plus, la réglementation repose sur les comptes et néglige les éléments qui n'affectent

pas ces derniers. Sa conception reste surtout macro-économique : limiter le risque systémique. Ce constat confirme le fait que l'instauration de l'approche prudentielle entre principalement dans le cadre de l'anticipation des crises bancaires et la possibilité d'y faire face.

A ce niveau, la question de solidité et de la stabilité du système bancaire mérite d'être posée.

### **III- Stabilité et solidité du système bancaire marocain : gage de non transmission de la crise systémique**

Généralement, on considère que l'économie marocaine, à l'instar de la plupart des économies émergentes, a été épargnée par la crise financière mais concernée par la crise économique. On a tendance à expliquer cette situation par la synchronisation du cycle économique marocain avec celui de ses principaux partenaires économiques (France, Espagne)<sup>20</sup>.

En effet, dans le cadre de l'analyse du risque systémique, ayant ou pouvant toucher l'économie marocaine, on écarte une contagion à travers le système financier. Les participations des capitaux étrangers dans les capitalisations marocaines demeurent timides. A titre d'illustration, la part des actifs étrangers dans le total des actifs des banques marocaines ne dépasse pas les 4%. En plus, les entités bancaires ne détiennent pas dans leur portefeuille ou n'ont pas procédé par des placements dans des actifs à haut risque. Aussi, la part des non résidents dans la capitalisation boursière, hors participations stratégiques, s'établissait à la fin 2007 à moins 1,8%<sup>21</sup>.

L'objet de cet axe est de montrer que si l'économie marocaine est concernée par la crise économique, le mécanisme de transmission n'est pas en relation avec le système bancaire mais avec des mécanismes économiques. D'où, l'utilité de vérifier la thèse de la stabilité et de la solidité du système bancaire marocain.

#### ***3-1 Analyse de la structure du bilan bancaire comme indicateur de stabilité et de solidité***

Si au niveau du système bancaire, on identifie un phénomène d'internationalisation, matérialisé par la recherche des établissements de crédit de plus de rentabilité, suite au resserrement des marges au niveau des marchés nationaux. Ce phénomène représente un des principaux mécanismes de contagion et de transmission du risque systémique. En effet, pour les pays développés, la très large couverture des marchés bancaires nationaux de la banque de détails, conjugué à un contexte de faiblesse des marges, a conduit les entités bancaires à rechercher des débouchés dans des pays à fort potentiel de croissance, pouvant générer des revenus élevés.

Certes, les grandes banques marocaines ont procédé par des implantations à l'étranger, essentiellement au niveau du continent africain mais elles n'ont pas été concernées par ce

---

<sup>20</sup> Fonds Monétaire International. Maroc Rapport des services du FMI pour les consultations de 2008 au titre de l'article IV, n° 08/304, Septembre 2008.

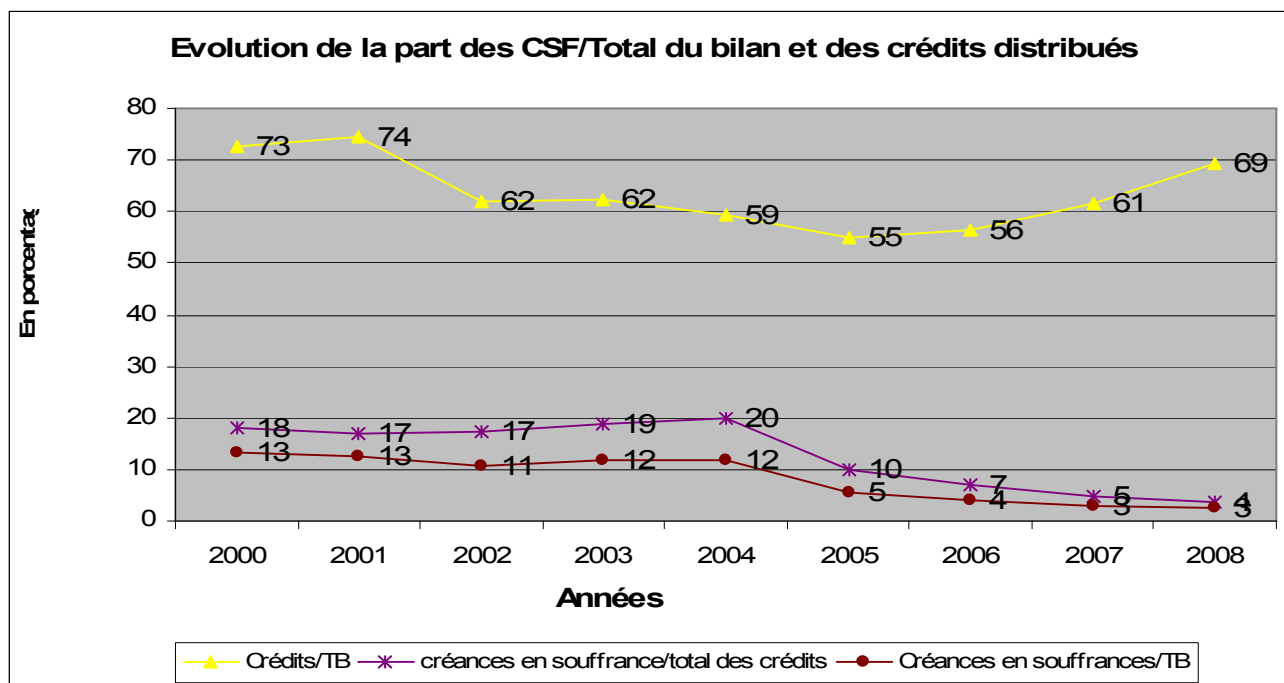
BAM, Rapport annuel sur le contrôle de l'activité et les résultats des établissements de crédit, Exercice 2008.

<sup>21</sup> FMI et BAM, op. cit.

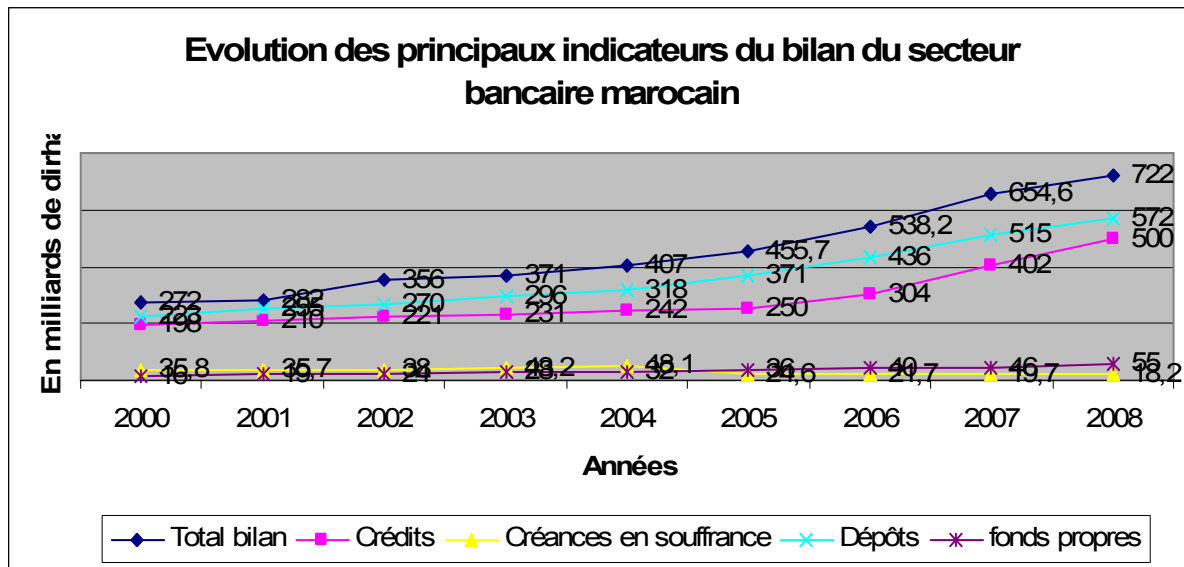
mécanisme de contagion. Cette affirmation s'explique principalement par le fait que l'activité de base reste la banque de détails.

Par ailleurs, le système bancaire marocain est relativement non exposé au risque lié à l'exposition des bilans aux fluctuations des marchés financiers. L'analyse du bilan des banques marocaines confirme ce constat. En effet, la structure de l'actif et du passif bancaire indique une prédominance du métier traditionnel. Au niveau des emplois bancaires, les crédits distribués représentent la part la plus importante et ont enregistré un renforcement ces dernières années, avec une moyenne de 63% entre 2000 et 2008. En plus, les activités de crédit ont enregistré un taux de croissance élevé. Le taux moyen de progression des encours de crédit à la clientèle a atteint plus de 25%. Ce constat indique que l'activité bancaire marocaine dépend toujours d'un effet-volume favorable, matérialisé par la hausse des crédits distribués à la clientèle.

La part des créances en souffrance a enregistré, pour sa part, une baisse importante au cours de cette période. Cette catégorie d'emplois bancaires est passée de 18% et 13% au niveau des crédits distribués et du total de bilan en 2000 à 4% et 3% en 2008 respectivement. Cette baisse s'explique principalement par l'effort fourni par les banques marocaines pour maîtriser leurs créances en souffrances, à travers des stratégies de restructuration de leurs créances. Autrement dit, la baisse de cette catégorie d'emplois ne découle pas de la variation des crédits avec un taux de croissance supérieure aux créances en souffrance. Cette situation justifie la faible corrélation entre ces créances et les résultats des banques.



La part du portefeuille titre dans les emplois bancaires a enregistré un recul considérable entre 2005 et 2008, en passant de 23% à presque 14% de l'actif bancaire. En plus, au niveau de ce portefeuille-titre, les titres de placement et d'investissement, principalement des bons de Trésor, s'accaparent la majorité des parts avec une moyenne de plus de 90%.



Pour les ressources bancaires, les dépôts de la clientèle représentent la part la plus importante. En effet, la part de ces ressources dans le passif bancaire dépasse les 78% pour la période analysée. La structure des ressources, tout en restant stable, a été marquée lors de cette période par un intérêt considérable accordé au renforcement des fonds propres (FP). La part de cette catégorie des ressources s'est inscrite en moyenne à hauteur de 7%. Le renforcement de cette part a un impact positif sur les performances réalisées et sur le respect des ratios prudentiels de gestion des risques, à travers l'effort fourni en matière de provisionnement des créances douteuses. Les FP sont fortement corrélés au TB et au PNB, avec respectivement un taux de (98%) et (99%).

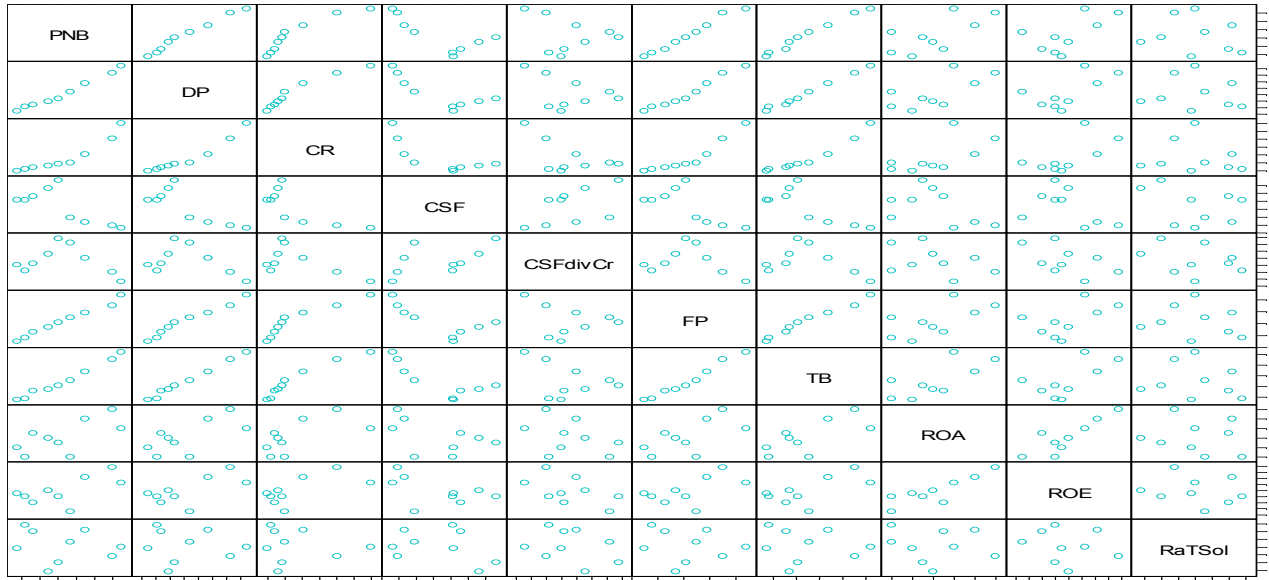
S'agissant des opérations hors-bilan, on a enregistré une évolution positive des engagements de financements donnés ou reçues aux (des) établissements de crédit et à la clientèle tout au long de la période analysée. Certes, ces engagements ont pris une place importante au sein de l'activité des établissements de crédit mais ceci reste négligeable par rapport aux actifs bilantiels.

Généralement, les établissements de crédit ont recours à ces engagements pour la couverture des risques excédent le coefficient maximum de division des risques. Aussi, afin de respecter le coefficient minimum de liquidité, certaines banques ont procédé par des accords de refinancement avec d'autres établissements de crédit (même des banques étrangères).

Lors des deux dernières années, le total des engagements en devises à l'achat et à la vente a accusé une baisse de 3%. Aussi, les engagements sur produits dérivés se sont réduits de plus de 50% pour s'établir à 6 milliards de dirhams, en relation avec le repli des options de change de 63% effectuées par les banques au profit des opérateurs économiques pour couvrir le risque de change lié à leurs opérations commerciales ou de financement extérieur.

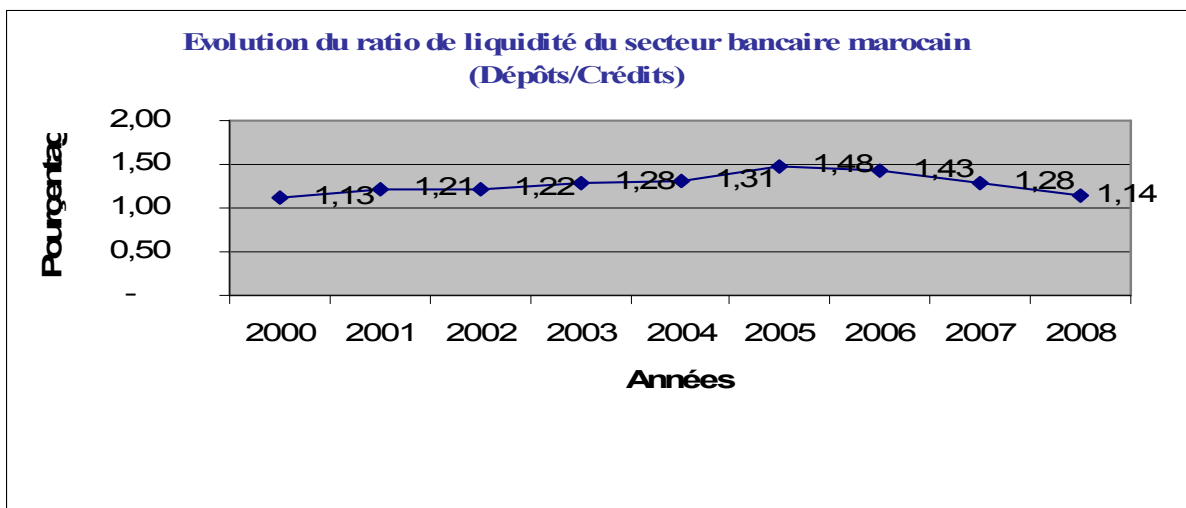
A partir de cette analyse du bilan et du hors-bilan bancaire, on remarque une prédominance du métier traditionnel et une absence relative de prise de risque, matérialisée principalement par la baisse des créances en souffrances. Ceci indique une stabilité du secteur bancaire marocain. Cette stabilité se matérialise par cet effet-volume important, renforcé par cette disponibilité des ressources bancaires, principalement les dépôts de la clientèle. Cette position place les banques dans une situation relativement favorable. Ceci indique une absence de dépendance des banques vis-à-vis des ressources empruntées sur les marchés. Ce constat se confirme avec l'existence d'une corrélation forte entre les crédits distribués et les dépôts collectés (96%) et ces deux indicateurs du bilan avec le total bilan (95%) et (99%) respectivement. Cette situation explique la forte corrélation entre le total bilan et le PNB (99%). Ceci se justifie d'autant plus que le PNB dépend largement de la marge d'intérêt.

**La corrélation entre les variables du bilan et les indicateurs de rentabilité, stabilité et solidité bancaire**



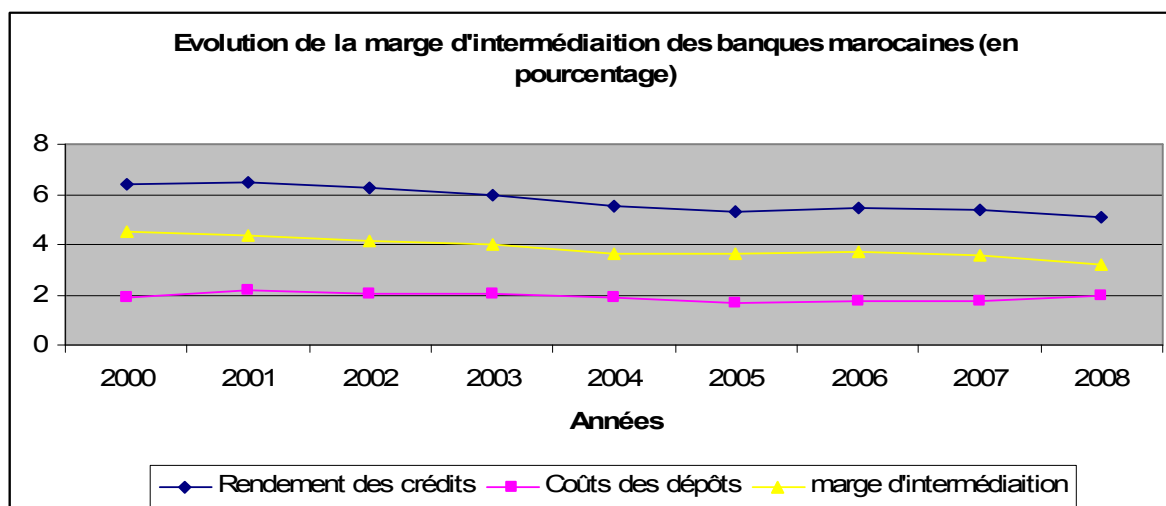
Les entités bancaires des pays développés connaissent un schéma contraire. Par exemple, au niveau du secteur bancaire français, la croissance des crédits à la clientèle est nettement plus rapide que celle des dépôts. Les tensions sur le marché interbancaire, conséquence de la crise, ont rendu onéreux le coût de financement<sup>22</sup>.

Par ailleurs, malgré qu'en moyenne le ratio de liquidité indique une situation favorable, on doit relativiser l'analyse du fait de la baisse de ce taux lors des deux dernières années de la période étudiée. Cette baisse est en relation avec la variation des dépôts avec un taux de croissance inférieur à celui des crédits.



<sup>22</sup> Commission Bancaire, Rapport annuel 2007, p 33.

Certes, l'effet-volume a permis aux activités de la banque de détail de connaître un essor favorable mais il cache un effet-prix défavorable, matérialisé par la baisse de la marge d'intermédiation clientèle, mesuré par l'écart entre le rendement moyen des crédits et le coût moyen des ressources de même nature. Cette marge n'a cessé de décroître puisqu'elle est passée de 4,5% à 3,8% en 2008.

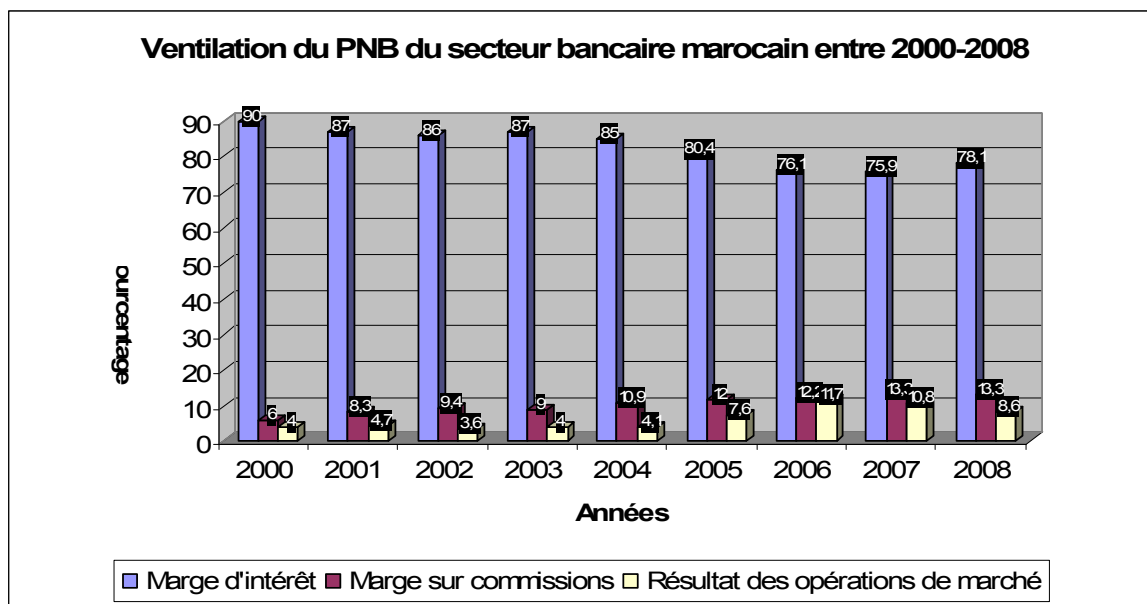


Cette baisse de la marge d'intermédiation de plus de 10% est préoccupante d'autant plus que le métier traditionnel représente l'essentiel de l'activité de presque l'ensemble des établissements de crédit.

Malgré cet effet-prix défavorable, la structure de la rentabilité bancaire reste stable et n'a pas enregistré de changement notable : la marge d'intérêt demeure la principale composante du PNB.

### ***3-2 Le comportement des établissements de crédit marocain en matière de rentabilité : vecteur de solidité financière***

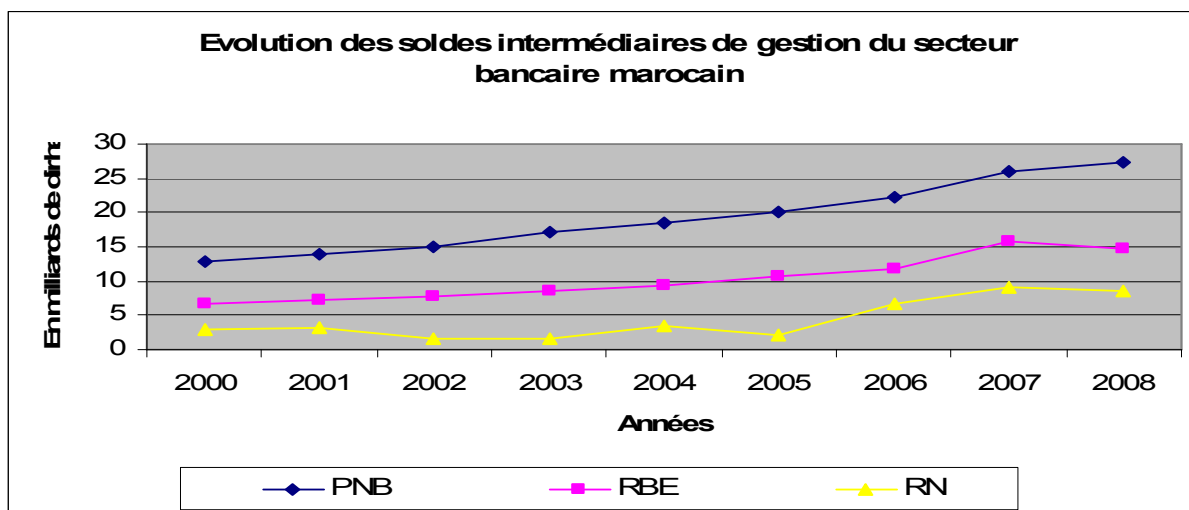
L'effet-volume, engendré par la hausse de la demande des crédits distribués, a engendré un impact positif sur la rentabilité des établissements de crédit. Cet effet est fortement corrélés aux indicateurs de rentabilité, principalement le PNB (presque 93%). L'analyse des soldes intermédiaires de gestion du secteur bancaire marocain confirme cette déduction. Le PNB indique une prépondérance de la marge d'intérêt avec presque 83% pour la période considérée. Ceci justifie pleinement la thèse selon laquelle les banques marocaines se base principalement dans leurs résultats sur le métier traditionnel. En plus le PNB est corrélé fortement aux dépôts et aux crédits à plus de 90%.



La marge sur commissions et le résultat des opérations de marché ne représentent en moyenne que 17%. Ce chiffre indique que les banques marocaines ne se basent pas sur les activités de marché et n'ont pas tendance à prendre beaucoup de risque. Il s'agit au contraire d'une aversion vis-à-vis du risque. Cette analyse se confirme à travers la ventilation de la marge sur commissions. Cette ventilation montre une relation importante entre ces commissions et le métier traditionnel. En effet, les commissions réalisées par les établissements de crédit concernent principalement la prestation de service. Au niveau de cette source de revenu, les commissions sur moyens de paiement représentent la part la plus importante avec 30%. Les commissions sur fonctionnement de comptes et les commissions sur titres de gestion ou de dépôts détiennent une part non négligeable, soit 25%. Il ressort, ainsi, une majorité pour les commissions issues des services en relation avec le métier traditionnel (plus de 60%).

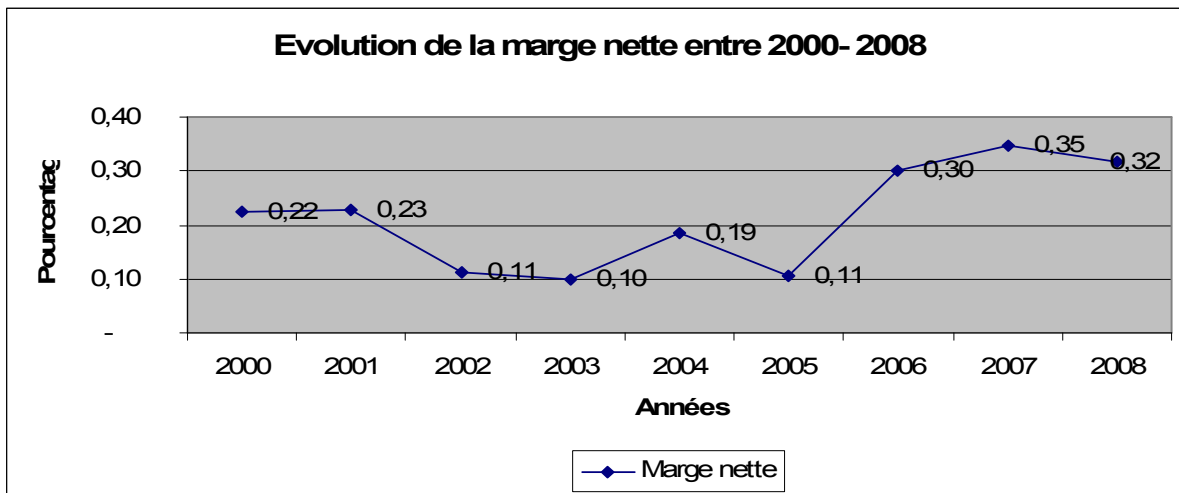
Cette situation explique pleinement pourquoi le secteur bancaire marocain a été épargné des effets de la crise financière. L'évolution positive et stable du PNB a permis aux banques marocaines de couvrir pleinement leurs frais généraux et les risques qu'ils encourent.

Par ailleurs, l'accroissement notable du PNB a impact positif sur les autres indicateurs de rentabilité, principalement le Résultat brut d'exploitation et le résultat net.

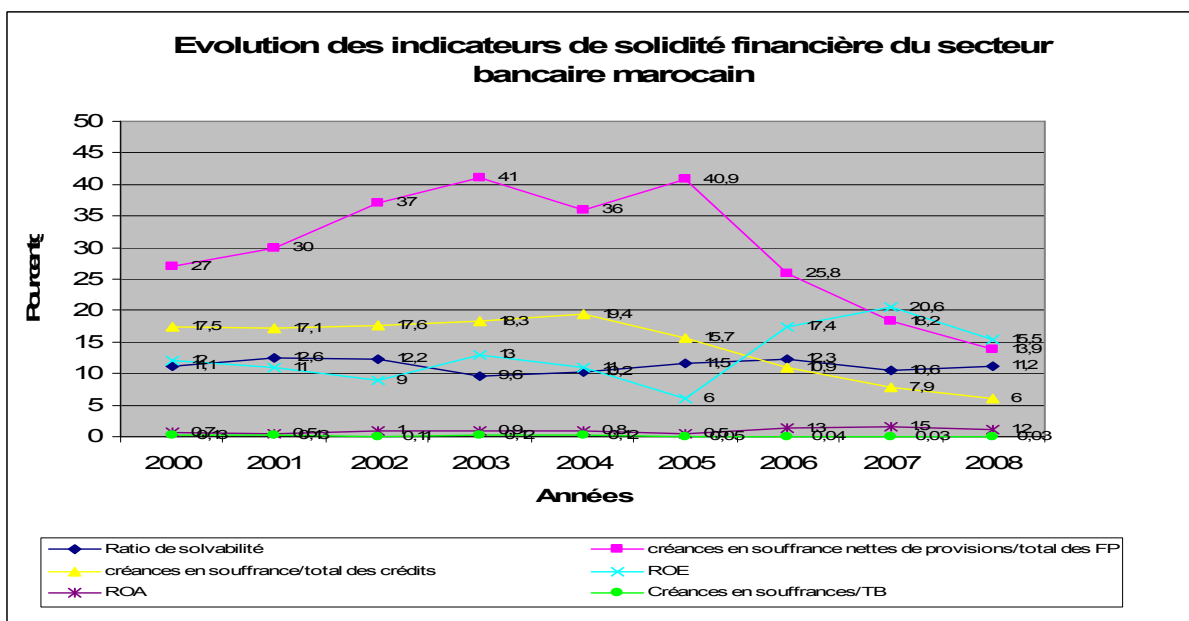


L'amélioration notable du RBE des banques marocaines, représentant la performance économique, est due principalement à une rationalisation des frais généraux qui ne dépasse pas les 50% en moyenne du PNB. L'amélioration de cet indicateur a exercé un effet positif sur le résultat d'exploitation. Ce comportement positif est un indice de performance des banques marocaines en matière de maîtrise de leurs dotations. Cette performance a eu un effet significatif sur la rentabilité nette. Ce solde a enregistré une progression positive lors de la période analysée. Toutefois, malgré l'évolution positive du RN, ce solde se trouve handicapé par l'importance des charges supportées par les établissements de crédit. Cette importance des frais généraux est due surtout à la stratégie de croissance interne adoptée par ces banques et au renforcement de leur politique de provisionnement pour être conformes aux différents ratios de gestion des risques.

Malgré le contexte macro-économique défavorable, l'analyse des SIG indique une amélioration notable des indicateurs de la rentabilité. Cette progression positive de la rentabilité apparaît clairement au niveau de la marge nette (RN/PNB), qui évolue en fonction des dotations aux provisions. La marge nette a évolué positivement à cause de la croissance du RN avec un taux de croissance supérieur à celui du PNB.



Les marges réalisées par les banques marocaines dépendent de l'interaction de trois variables, en l'occurrence l'effet-volume et l'effet-prix, les frais généraux et la gestion des risques bancaires. Les deux dernières variables relèvent de la gestion interne et représentent les deux axes majeurs d'une politique de rentabilité. Autrement dit, les éléments fondamentaux pour expliquer la solidité du secteur bancaire marocain sont la maîtrise des coûts et des risques et le contrôle des conditions d'exploitation.



Par ailleurs, l'analyse de la rentabilité financière des banques marocaines confirme cette analyse. Appréhendée à travers le return on assets (ROA= RN/TB) et le return on equity (ROE= RN/FP), la rentabilité financière du secteur bancaire marocain a généralement enregistré une amélioration notable. La progression de la rentabilité des actifs bancaires (ROA) s'explique principalement par l'effort fourni en matière de maîtrise des coûts d'exploitation, en dépit des stratégies de croissance interne adoptées par certains établissements de crédit.

De même, le rendement des FP a enregistré une augmentation considérable. Cette amélioration de la rentabilité financière est due essentiellement à l'accroissement du RN à un taux supérieur à celui des FP. En effet, le RN progresse avec un taux supérieur à 10% alors que celui des FP n'atteint pas les 5%. Cette situation n'implique nullement un sacrifice de la part des établissements de crédit des normes prudentielles au profit de la recherche de la rentabilité. La recherche de l'amélioration de la couverture globale des actifs bilantiels et le respect des engagements vis-à-vis des instances internationales en matière de gestion des risques constituent la base des stratégies bancaires et justifient par-là la consolidation de leurs fonds propres. Le ratio de solvabilité des banques marocaines reflète cette affirmation. En effet, ce ratio a été toujours au dessus de la moyenne exigée par la Banque Centrale.

Appréciée sur une base strictement comptable, l'assise financière des entités bancaires marocaines s'est renforcée. Ce renforcement, malgré la baisse de la marge d'intermédiation, s'est accompagné d'un effort considérable en matière de la maîtrise des frais d'exploitation, l'amélioration de la productivité et la gestion des risques.

Cette analyse, illustrant la stabilité et la solidité du système bancaire marocain, permet de comprendre pourquoi les banques marocaines n'ont pas été relativement concernées par la crise financière. Les mécanismes de contagion de l'économie marocaine sont généralement d'ordre économique.

## Conclusion

Force est de constater que la survenance d'une éventuelle crise systémique via le système bancaire ou financier demeure peu probable. L'analyse à partir du bilan et du hors-bilan sur une base consolidée permet de confirmer ce constat.

De même, les indicateurs de rentabilité font apparaître une amélioration significative de la rentabilité du secteur bancaire marocain. L'effet-volume favorable, engendré par la hausse de la demande de crédit, malgré l'effet-prix défavorable, lié à la baisse des taux d'intérêt, contribue à légitimer ces résultats. Ceux-ci sont d'autant plus notables qu'ils ont été obtenus en dépit d'une conjoncture défavorable, marquée par les prémisses de la crise économique. Le rôle joué par la banque de détail est à cet égard révélateur.

En effet, la forte présence des banques marocaines sur le marché de la banque de détail leur assure une rentabilité, sinon élevée du moins pérenne, sur une part substantielle de leurs activités. Cette caractéristique leur permet de compenser une évolution plus ou moins stagnante enregistrée sur les opérations de marché et l'activité de gestion d'actifs.

Cependant, la stabilité du secteur bancaire marocain ne permet pas à elle seule de préserver l'économie marocaine de la survenance d'une crise systémique. La transmission de la crise par l'économie réelle est d'autant plus probable que l'économie marocaine reste dépendante des aléas du marché international. Le repli relatif de la sphère réelle actuel est révélateur.

Dans le même ordre d'idées, la situation actuelle peut pousser les établissements de crédit à réviser leurs plans de financement, réaction qui entraînerait une éventuelle crise systémique. D'où, la question suivante :

***- La dégradation de la sphère réelle peut-elle être à l'origine d'une crise bancaire à travers le mécanisme de rationnement de crédit ?***

## **Bibliographie**

### ***Ouvrages***

- Aglietta Michel. Novembre 2008. La crise: Comment en est-on arrivé là ? Comment en sortir ? Edition Michalon.
- D. Pilhon, les banques : nouveaux enjeux, nouvelles stratégies, la documentation française, Paris, 1998.
- De.Coussergues, La banque, structure marchés de gestion, Editions Dalloz, 1992.
- E.Paulet ATER, « Structure bancaire et risque systémique : Une analyse empirique dans le cadre Européen, 1998.
- A.M.Percie du Sert, Le risque et contrôle de risque, collection rapports et synthèses, 1990.

### ***Rapports***

- Bank Al Maghrib. Février 2009. Statistiques monétaires
- Bank Al Maghrib. Mars 2009. Enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie
- Bank Al Maghrib. 24 mars 2009. Rapport sur la politique monétaire, n° 10/2009
- Bank Al Maghrib. 1er trimestre 2009. Résultats trimestriels de l'enquête mensuelle de conjoncture
- Bank Al Maghrib. Avril 2009. Revue mensuelle de la conjoncture économique, monétaire et financière
- Banque de France. Février 2009. La crise financière. Documents et débats n° 2
- Banque Mondiale. Mars 2009. Perspectives économiques mondiales
- Bessis. J., Risque de crédit et gestion de portefeuille de prêts bancaires, l'art de la finance, Financial Times Limited et Ed. Village Mondial, Paris, 1998.
- Crédit Agricole. 8 décembre 2008. France: Quels effets attendre du plan de relance ?, Eco News, publication, n° 120
- Crédit Agricole. Février 2009. Nouveau Plan de Stabilité Financière. Perspectives n° 06/09
- Crédit Agricole. Mars 2009. La crise accélérateur de changement, Direction des Etudes Economiques, Revue mensuelle Eclairages n° 131
- Fonds Monétaire International. Septembre 2008. Maroc Rapport des services du FMI pour les consultations de 2008 au titre de l'article IV, Rapport du FMI n° 08/304.
- Haut-Commissariat au Plan. Janvier 2009, Note de Conjoncture n°13, Institut National d'Analyse de la Conjoncture
- Ministère de l'Economie et des Finances. Février 2009. Point Mensuel de Conjoncture, Direction du Trésor et des Finances Extérieures
- Ministère de l'Economie et des Finances. Mars 2009. Point Mensuel de Conjoncture, Direction du Trésor et des Finances Extérieures
- Ministère de l'Economie et des Finances. Mars 2009. Note de conjoncture, Direction des Etudes et des Prévisions Financières, Bulletin mensuel n°149
- Ministère de l'Economie et des Finances. Mars 2009. Production et performance du secteur bancaire.

### ***Articles***

- Achibane. M, Ezzahid. E., Evolution du système bancaire marocain entre 1993 et 2004 : Structures, comportements et performances, Repères et Perspectives, Numéro 12, 2009.
- AFB, nouveau ratio prudentiel : la gestion des banques françaises, actualité bancaire, n° 436, documentation de l'AFB, Mai 2000.
- Aglietta.M le risque de système, Revue d'économie Financière, n°17, automne 1991
- Jouahri Abdellatif. 7 novembre 2008. La récente crise financière et son impact sur le Maroc ; Eléments de réflexion, Bank Al Maghrib
- Mélou. M., VAR : quelle mise sur la table du casino ?, l'art de la finance, Financial Times Limited et Ed. Village Mondial, Paris, 1998.
- Piermay.M, Gestion Actif-Passif bancaire et structure à terme des taux d'intérêt, Revue Analyse financière n° 114, Mars 1998
- [www.leconomiste.com/.../RAPPORT%20CRISE%20INTERNATIONALE872009\\_1.pdf](http://www.leconomiste.com/.../RAPPORT%20CRISE%20INTERNATIONALE872009_1.pdf)
- [.Krugmann, rationalitelimitee.wordpress.com/.../un-modele-de-krugman-sur-lacriseffinanciere](http://.Krugmann,rationalitelimitee.wordpress.com/.../un-modele-de-krugman-sur-lacriseffinanciere)